

## SEANCE DU 3 JUILLET 2008

L'an deux mil huit, le trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, COLLADO-PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, BOULAND-CHENNEVEAU Christelle. M. FUSIL Daniel

### **Absent excusé:**

Mme FRANCHET a été élue secrétaire de séance.

### **Examen des plans de l'école :**

Monsieur le maire rappelle que de nouveaux plans pour la restructuration de l'ensemble du groupe scolaire ont été demandés à l'architecte et qu'ils ont été étudiés par le conseil municipal en commission générale. Il les commente à nouveau. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ce nouvel Avant Projet Sommaire, mais émet des réserves sur les toitures.

### **Tirage au sort des jurés d'assises**

Conformément au courrier de M. le Préfet, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au tirage au sort pour établir la liste annuelle des jurys d'assises pour 2008. Ont ainsi été désignés :

N°	NOM - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
172	CHATELIN Pascal	28/08/1957 91161 Chilly-Mazarin	21 Rue de Thoury 41220 DHUIZON
888	SAUGER Michel	14/04/1956 41210 Dhuizon	Place St Pierre 41220 DHUIZON
766	PENILLON Didier	01/09/1950 75006 Paris 6 <sup>ème</sup>	9 Rue de Thoury 41220 DHUIZON

### **Décisions modificatives**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les modifications budgétaires suivantes :

#### **Budget général :**

- 165-Remboursement de caution +300
- 205-logiciels +2200
- 2313-Constructions -2500

#### **Interventions économiques :**

- 673-titres annulés +250
- 16874-remboursement d'emprunts +4500
- 2313-constructions -4500
- 618-Divers -250

### **Défense des intérêts de la commune**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le permis de construire Pierre et Vacances a fait l'objet d'un recours en annulation de la part des riverains et que par délibération du 28/02/2008, la commune a confié la défense des intérêts de la commune à Me CASADEI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confirmer cette décision.

### **Point sur le terrain Roulet**

Monsieur le maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet de réhabilitation totale du groupe scolaire, la commune a besoin du terrain situé à côté de l'ancien presbytère et appartenant aux conjoints Roulet. Il informe le conseil de toutes les démarches entreprises depuis des années pour acquérir ce terrain à l'amiable mais que celles-ci sont restées vaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de tenter à nouveau une acquisition amiable, au prix de 25€/m<sup>2</sup>. Si celle-ci n'aboutit pas dans les jours à venir, il réaffirme le bien-fondé du projet et sa volonté de le poursuivre et sollicite du Préfet la mise à l'enquête publique préalable à la DUP ainsi que l'enquête parcellaire.

### **Signalisation routière du Bourg**

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de demander à la DDEA d'étudier l'ensemble des problèmes à régler. (Remise en place de tous les panneaux, limitations de vitesse, zones 30...)

### **Plan Départemental de Tourisme Equestre**

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 22 avril 1998 et 15 février 1999 demandant l'inscription de chemins à vocation pédestre au Plan Départemental de Randonnée Pédestre (PDIPR) conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83.663 du 22 juillet 1983,

Suite à la consultation du Conseil Général de Loir-et-Cher, en date du 4 juin 2004, en vue de l'élaboration du Plan Départemental de Tourisme Equestre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander la prise en compte, au titre du Plan Départemental de Tourisme Equestre de Loir-et-Cher, des chemins figurant sur le plan annexé à la délibération et portant les références cadastrales suivantes :

#### **Chemins accessibles aux chevaux et attelages :**

➤ VC 1	2060 mètres
➤ CR 12	4190 mètres
➤ CR 2	1430 mètres
➤ VC 12	3650 mètres
➤ VC 2	350 mètres
➤ VC 4	1270 mètres
➤ CR de la VC 2 à la VC 4	900 mètres
➤ RD 88 hors agglomération	110 mètres
➤ CR 28	1730 mètres
➤ VC 11	950 mètres
➤ CR 32	1440 mètres
➤ RD 18 hors agglomération	240 mètres
➤ CR 27	1050 mètres
➤ CR 3	4150 mètres

Le conseil municipal autorise le passage simultané des piétons, des chevaux et des attelages sur ces mêmes voies.

Le conseil demande au conseil général de vérifier le chemin suivant :

Chemins accessibles aux chevaux seulement :

- VC 12 920 mètres

### **Subvention école de musique**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder à cette association la subvention habituelle de 3000€ et de la lui verser rapidement.

### **Questions diverses**

- Commission PLU : le conseil municipal décide de créer une commission pour la révision du PLU et désigne les membres suivants :
  - M. FUSIL Daniel
  - Mme BOULAND-CHENNEVEAU Christelle
  - M. BARBEREAU Gérard
  - Mme FOUCHER Evelyne
- Commission Ordures ménagères : le conseil municipal décide d'annuler la délibération nommant des délégués, puisque la compétence appartient à la communauté de communes.
- Nom de la gazette : 32 réponses ont été reçues. Monsieur le maire donne la liste et indique que c'est « le caquetoire » qui a été retenu. La personne ayant proposé ce nom se verra remettre un cadeau lors de la fête du 12 juillet.
- CMJ : M. TELLIER, responsable du CMJ, déplore un manque de vocation parmi les enfants pour renouveler le CMJ.
- Mme BERIAIM informe le conseil de la préparation de la fête du 12 juillet. Onze associations se sont groupées pour organiser cette fête.
- Plan anti-canicule : une liste de 35 personnes isolées et susceptibles de connaître des difficultés en cas de forte chaleur a été dressée. En cas de canicule, elles seront visitées chaque jour par le personnel communal ou des volontaires. Il est demandé aux habitants de la commune de signaler en mairie les personnes de leur connaissance qui pourraient être ajoutées à cette liste.
- M. TOUCHAIN remercie les personnes qui ont recueilli le chien sans maître trouvé sur la commune il y a plus d'un mois.
- M. FRANCHET demande où en est la pose du compteur électrique Place de l'Eglise. Il est informé qu'il faut d'abord poser deux coffrets.
- Mme BERIAIM a rencontré des élus de Mur-de-Sologne, qui ont mis en place un marché avec l'aide de la CCI.
- M. CROISSET rappelle que des questions avaient été posées sur la présence d'amiante dans les bâtiments communaux. Il donne compte-rendu des recherches qui ont été effectuées : aucune présence d'amiante n'a été détectée.
- Mme MANUEL rappelle le souhait de M. TELLIER de présenter au conseil le point lecture et la possibilité de le transformer en véritable bibliothèque. Rendez-vous sera pris avec lui pour une commission générale en septembre.  
Elle demande si les enseignants ont demandé des petits travaux dans les classes pendant les vacances. Elle est informée qu'il a été demandé de la peinture dans une classe et de revernir des tables.

Elle signale aussi des poignées de fenêtre à hauteur de tête des petits dans la cantine et des radiateurs descellés. Ces problèmes, déjà signalés, vont être réglés.

Elle signale qu'il a été demandé aux enseignantes de partager la salle de motricité afin d'y organiser des réunions en dehors des heures scolaires.

Elle demande si les tarifs de cantine et de garderie sont modifiés pour la rentrée. Elle est informée qu'ils le sont en janvier.

- M. FUSIL informe le conseil que la commune s'est dotée d'un site Internet : [www.dhuizon.fr](http://www.dhuizon.fr). Ce site est en cours de construction. Les associations qui le souhaitent peuvent y faire paraître des renseignements ou leurs manifestations. Des articles intéressant la vie de la commune et rédigés par des dhuizonnais pourront également être mis en ligne.
- Mme FOUCHER demande quelle est la fréquentation de la mairie le samedi matin depuis qu'elle est ouverte. Elle est informée que seules quelques personnes se sont présentées.
- Mme MANUEL salue l'arrachage de la haie Rue du Four à Chaux, qui a bien arrangé le problème de visibilité, mais redemande une étude pour une borne incendie.
- M. VANNEAU informe le conseil que les toilettes publiques sous le kiosque ont été remises en état.
- Mme MANUEL demande où en est le camion de la commune. Celui-ci, volé puis retrouvé détérioré, est au garage. Il faut prévoir 8 jours de travaux mécaniques et 15 jours de travaux de tôlerie.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 22H20.